

L'ÉCHELLE DE PERFORMANCE CO₂

Ce guide a pour but d'accompagner votre organisation pas à pas, depuis les premières étapes de préparation jusqu'à l'obtention du certificat de l'Échelle de Performance CO₂. Une préparation soignée est garante d'un processus d'audit fluide et sans difficulté.

Version 4.0

3

Échelon 3

Zéro émission à l'horizon 2025

2

Échelon 2

Diminution des émissions au niveau de l'organisation, des chaînes d'approvisionnement ainsi que du secteur

1

Échelon 1

Diminution des émissions au niveau de l'organisation

01

PRÉPARATION À LA DEMANDE DE CERTIFICATION

- Choisissez l'échelon (1, 2 ou 3) et téléchargez le manuel correspondant via www.echelledeperformanceco2.be
- Déterminez le périmètre organisationnel, les activités à certifier ainsi que la taille de votre organisation (ETP, chiffre d'affaires, bilan)
- Mettez en œuvre le système de management de l'Échelle de Performance CO₂ et respectez les exigences de la Partie 1 (exigences générales) et de la Partie 2 (exigences par axe)
- **Axe A – Recensement** : identifiez les sources d'émissions et la consommation d'énergie et calculez l'empreinte carbone
- **Axe B – Réduction** : définissez des objectifs et mettez en œuvre des plans d'action
- **Axe C – Communication** : suivez, rapportez et communiquez en interne et en externe
- **Axe D – Partenariat** : collaborez activement avec vos partenaires et fournisseurs
- Assurez le soutien démontrable de la direction ; réalisez un audit interne et une revue de direction
- Créez un compte sur le site internet "Échelle de Performance CO₂" (www.echelledeperformanceco2.be)



02

COMPLÉTER LE QUESTIONNAIRE D'AUDIT

- Après un premier contact, vous recevrez un questionnaire préparatoire
- Veuillez ensuite nous fournir une vue d'ensemble du périmètre de certification, la liste de vos activités, de vos entités, de vos implantations ainsi que le niveau de l'échelon que vous souhaitez atteindre
- Sur cette base, nous établirons une proposition de convention

03

PLANIFICATION DE L'AUDIT

- Après confirmation du périmètre de certification et après signature de la convention, l'auditeur désigné pour réaliser cet audit prendra contact avec vous
- Les dates d'audit seront fixées et les aspects pratiques organisés

04

RÉALISATION DE L'AUDIT

- L'audit a lieu sur votre/vos site(s) et, pour partie, parfois en distanciel
- Sont évalués : l'inventaire des émissions, les flux d'énergie, les objectifs de réduction et les progrès réalisés, la communication interne et externe, la conformité aux exigences du manuel

05

TRAITEMENT DES ÉVENTUELLES NON-CONFORMITÉS

- En cas de non-conformités constatées, vous proposez (pour les non-conformités mineures) ou mettez en œuvre (pour les non-conformités majeures) des actions correctives
- Les justificatifs doivent être transmis à l'auditeur — au plus tard 3 mois après la date de l'audit

06

DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Après évaluation technique interne et décision favorable, votre certificat est délivré et votre organisation est officiellement certifiée
- Vous recevez également le rapport d'audit final



Prêt à gravir l'Échelle de Performance CO₂ ?

Demandez dès aujourd'hui une offre indicative ou contactez notre équipe.
co2@copro.eu | www.copro.eu